5. RÉSEAUX PUBLICS





Organiser la prospective d'investissement sur les réseaux

Axes stratégiques	Champs d'intervention
Gagner en autonomie énergétique en valorisant les ressources locales	Energies renouvelables Adaptation au changement climatique

Contexte réglementaire, objectifs :

Le 2ème Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2), vise une adaptation effective dès le milieu du XXIe siècle à un climat régional en métropole et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5 à 2 °C au niveau mondial par rapport au XIXe siècle.

La Loi de transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 fixe l'objectif de porter à 32% la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2030 (et 40% d'EnR dans la consommation électrique).

Cette action est divisée en 2 sous actions :

Organiser la prospective d'investissement sur les réseaux		
R. 4.1	Répondre de manière coordonnée aux nouveaux besoins d'injection et de soutirage	
R. 4.2	Limiter la vulnérabilité des postes HTA/BT situés en zones inondables, en particulier sur le périmètre du PPRI du Noireau et de la Vère	







Sous action R4.1

Répondre de manière coordonnée aux nouveaux besoins d'injection et de soutirage

<u>Détail de l'action</u>: L'injection correspond à l'envoi d'énergie sur les réseaux. Le soutirage correspond à l'inverse, c'est à dire consommer de l'énergie à partir des réseaux.

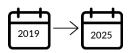
Cette action consiste à avoir une vision d'ensemble sur les projets à moyen – long terme sur le territoire pour pouvoir anticiper les travaux à réaliser. Grâce à des échanges réguliers, les EPCI et le SDEC ENERGIE vont recenser les périmètres à urbaniser, les projets d'installations de production d'énergies renouvelables, les besoins de déplacements d'ouvrages, etc... pour aller vers une planification multi-réseaux (électricité, gaz et chaleur).

L'objectif est prendre en compte l'évolution des besoins en énergie : rénovation thermique, constructions performantes, nouveaux usages ... et de favoriser la substitution des énergies fossiles et nucléaires par des énergies renouvelables décentralisées, tout en préservant la qualité de la desserte énergétique des territoires (dont adaptation au changement climatique).



Crédit : © SDEC ENERGIE

Calendrier :



Maît	re d'ouvrage :	SDEC ENERGIE, GRDF, ENEDIS, Intercom
Parte	enaires :	Communes



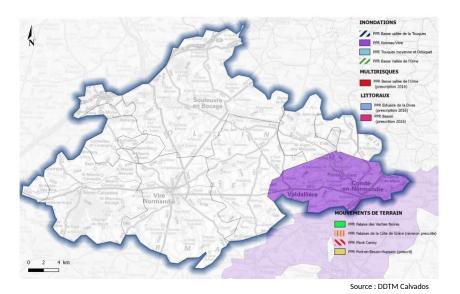




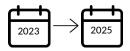
Sous action R4.2

Limiter la vulnérabilité des postes HTA/BT en zones inondables, en particulier sur le périmètre du PPRI du Noireau et de la Vère

<u>Détail de l'action</u>: Mettre en place des solutions techniques pour limiter le risque de coupures électriques dans les zones à risque d'inondation élevé.



Calendrier:



Maître d'ouvrage :	SDEC ENERGIE, ENEDIS,
	communes
Partenaires	



